



INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT
I. Dérogation aux principes comptables fondamentaux	<b>NÉANT</b>	
II. Dérogation aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogation aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèses		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>								
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices								
Primes de remboursements des obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORÉES</b>	<b>96 914,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>96 914,00</b>
Immobilisations en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 000,00							50 000,00
Fonds commercial	,00							,00
Autres immobilisations incorporees	45 914,00							45 914,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>32 992 495,20</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>32 992 495,20</b>
Terrens	439 223,14							439 223,14
Constructions	32 553 272,14							32 553 272,14
Installations techniques, matériel et outillage	,00							,00
Matériel de transport	,00							,00
Mobilier, matériel de bureau, et aménagement	,00							,00
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours								

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	61 287 300,00	,00	,00		1 724 400,00		59 562 900,00	
2. Provisions réglementées								
2. Provisions durables pour risques et charges								
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>61 287 300,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>,00</b>	<b>1 724 400,00</b>	<b>,00</b>	<b>59 562 900,00</b>	
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	121 645 563,45	20 390 130,02	37 029 582,44		27 063 528,52	,00	152 001 777,39	
5. Autres Provisions pour risques et charges	2 058 476,94					,00	2 058 476,94	
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	,00	,00					,00	
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>123 704 070,39</b>	<b>,00</b>	<b>20 390 130,02</b>	<b>37 029 582,44</b>	<b>,00</b>	<b>27 063 528,52</b>	<b>154 060 254,33</b>	
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>184 991 370,39</b>	<b>,00</b>	<b>20 390 130,02</b>	<b>37 029 582,44</b>	<b>,00</b>	<b>28 787 928,52</b>	<b>213 623 154,33</b>	

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RESULTAT
I. Changement affectant les méthodes d'évaluation	<b>NÉANT</b>	
II. Changement affectant les règles de présentation		

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Fonderies de Plomb de Zelligja	Mines	60 300 000,00	94,40%	58 024 900,00	0,00	31/12/14	-256 709 888,73	38 593 116,57	
Ferme Brossette	Négoce	143 896 400,00	57,36%	189 318 588,82	189 318 588,82	31/12/14	288 108 356,04	46 388 132,55	
Société Hotelière Atlantis	Hotellerie	19 000 000,00	30%	11 841 700,00	11 841 700,00	31/12/14	25 953 032,42	1 551 762,08	
Société Financière d'Africa Palace	Hotellerie	67 133 200,00	10%	6 672 920,00	6 672 920,00	31/12/14	75 018 430,12	5 953 023,27	469 924,00
Société Rabab	Portefeuille	17 645 600,00	4,53%	1 400 362,87	1 400 362,87	31/12/14	54 108 628,38	499 899,29	15 976,00
Al Ain	Immobilier	60 000 000,00	100%	61 169 757,44	61 169 757,44	31/12/14	80 323 924,76	189 112,30	
Secaltes	Mines	2 500 000,00	96,96%	2 499 000,00	1 000,00	31/12/14			
Société pour l'extension du Port de Nemmour		2 000 000,00	7,62%	140 000,00		31/12/14			
Oceania		1 200 000,00	5,50%	51 000,00	51 000,00	31/12/14			
<b>TOTAL</b>				<b>310 018 209,13</b>	<b>250 455 309,13</b>		<b>265 402 364,58</b>	<b>-76 255 586,78</b>	<b>485 800,00</b>

TABLEAU DES CRÉANCES

Au 31/12/2014

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>6 859,15</b>	<b>6 859,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Prêts immobilisés		0,00					0,00	
• Autres créances financières	6 859,15	6 859,15						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>227 999 790,34</b>	<b>0,00</b>	<b>222 976 620,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 993 169,28</b>	<b>220 944 317,38</b>	<b>0,00</b>
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes								
• Clients et comptes rattachés et acomptes								
• Personnel								
• État	4 993 169,28					4 993 169,28		
• Comptes d'associés	219 345 546,65		219 345 546,65				219 345 546,65	
• Autres débiteurs	1 498 770,73		1 498 770,73				1 498 770,73	
• Comptes de régularisation - Actif	2 132 302,88		2 132 302,88					

**TABLEAU DES DETTES**

Au 31/12/2014

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emprunts obligataires</li> <li>Autres dettes de financement</li> </ul>								
<b>DE PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 482 214,06</b>	<b>0,00</b>	<b>2 482 214,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 395 615,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournisseurs et comptes rattachés</li> <li>Clients créditeurs, avances et acomptes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel</li> <li>Organismes sociaux</li> <li>Etat</li> <li>Comptes d'associés</li> <li>Autres créanciers</li> <li>Comptes de régularisation - Passif</li> </ul> </li> </ul>	618 839,72    5 288,46 24 614,12 1 372 000,89 8 550,00 360 002,08 92 918,79		618 839,72    5 288,46 24 614,12 1 372 000,89 8 550,00 360 002,08 92 918,79			24 614,12 1 372 000,89		

**TABLEAU DES SURETES RÉELLES DONNÉES OU REÇUES**

TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) et (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés données					

NÉANT

- (1) Gage : 1 - Hypothèque ; 2 - Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)
- (2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (Sûretés données) (Entreprises liées, associés, membres du personnel)
- (3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autre que le débiteur (Sûretés reçues)

**ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL**

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice	Montants exercice précédent
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avais et cautions</li> <li>Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires</li> <li>Autres engagements donnés</li> </ul>		
Total (1)		
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		
NÉANT		
ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avais et cautions</li> <li>Autres engagements reçus</li> </ul>		
Total		
NÉANT		



**ZELLIDJA S.A.**  
Société Anonyme au Capital de 57.284.900 Dirhams  
Siège Social : 284, Boulevard Zerkoumi - Casablanca  
R. C. : Casablanca n° 26123

**Assemblée Générale Ordinaire**  
Avis de réunion

Les actionnaires de la société ZELLIDJA S.A., Société Anonyme, au capital de 57.284.900 Dirhams ayant son siège social au 284, Boulevard Zerkoumi à Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Lundi 01 Juin 2015 à 15h30 au siège social de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 et leur rapport spécial ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2014 et affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
- Conventions réglementées conclues avec la société ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits au compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi sur les sociétés anonymes a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

**Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**  
L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve le bilan au 31 décembre 2014 et le compte de produits et charges au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**  
L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 qui s'élève à ( : 26 488 447,03) Dirhams en report à nouveau.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**  
L'Assemblée Générale approuve les actes et opérations accomplis par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2014 tels qu'ils résultent des rapports et des comptes et donne quitus de leur gestion pour cet exercice aux Administrateurs.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**  
L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence à 270.000 dirhams nets d'impôts.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**  
L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 96 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la Loi 21-05, approuve les conventions et opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2014.

**SIXIÈME RÉSOLUTION**  
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

محمد بن عبد الله السبتي  
شريك في تاسيس  
مؤسسة زليجة

**Deloitte**  
Deloitte Audit  
284, Boulevard Zerkoumi  
Casablanca

4, allée des Roses aux Angles Boulevard de Lybie 20 000 Casablanca Maroc  
Téléphone : (212) 05 22 39 63 82  
Fax : (212) 05 22 39 63 84

**ZELLIDJA S.A.**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société ZELLIDJA S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 352 773 258, dont une perte nette de MAD 26 488 447, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 31 décembre 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mars 2015

**Les Commissaires aux Comptes**

Cabinet Sobti Deloitte Audit

  
**Youssef Sebti**  
Associé

  
**Ahmed Benabdalkhalak**  
Associé

Aux Actionnaires  
**ZELLIDJA S.A**  
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société ZELLIDJA S.A, comprenant le bilan, le Compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 352 773 258, dont une perte nette de MAD 26 488 447.

**Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, Conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit, Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2014 conformément au référentiel Comptable admis au Maroc.

**Vérifications et informations spécifiques**

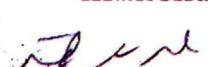
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte Audit**  
  
**Ahmed Benabdalkhalek**  
Associé  
Deloitte Audit  
Boulevard Zerktouni  
25/26/28/34/81  
30500 CASABLANCA -  
Tél : 05 22 22 22 22  
Fax : 05 22 22 22 22

**Cabinet Sebti**

  
**M.Y. SEBTI**  
Expert Comptable  
4, Allée des Nations - Casablanca  
Tél: 05 22 35 63 82/83

**Youssef Sebti**  
Associé